

PROCÈS-VERBAL

MARDI 19 juin 1951

Le comité spécial chargé d'étudier la Loi des élections fédérales, 1938, et ses modifications, se réunit à 4h. de l'après-midi sous la présidence de M. Sarto Fournier.

Présents: MM. Applewhaite, Cameron, Dewar, Fair, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Fulford, Herridge, MacDougall, Macdonald, (*Edmonton-Est*), McWilliam, Murphy, Stick, Valois, Viau et Wylie.

Aussi présent: M. Nelson Castonguay, directeur général des élections.

Le Comité poursuit l'étude des modifications que les membres proposent d'apporter à la Loi.

Annexe A de l'article 17, règle 33.

Sur la proposition de M. MacDougall,

Il est résolu,—Que la règle (33) de l'annexe A à l'article 17 de la Loi soit modifiée par le retranchement des mots "dans le district de revision de l'officier reviseur" aux septième et huitième lignes, et leur remplacement par les mots qui suivent;

"Dans le district électoral où le district de revision de l'officier reviseur est situé".

Formule 15 (article 17, annexe A, règle 33).

Sur la proposition de M. MacDougall,

Il est résolu,—Que les mots "de revision" soient remplacés par le mot "électoral", partout où ils se trouvent dans le premier paragraphe de la formule 15.

Sur la proposition de M. McWilliam,

Il est résolu,—Qu'à l'avenir le loyer de bureaux de scrutin ruraux et urbains soit le même.

M. Cameron propose,—Que le directeur général des élections étudie l'opportunité d'effectuer une hausse générale du tarif des honoraires des préposés aux élections et de toute autre personne engagée dans la conduite d'une élection générale.

M. Castonguay énonce la proposition qui doit être soumise au Gouverneur en conseil en vue d'une hausse générale de ces honoraires.

Après discussion, M. Cameron retire sa motion, avec l'assentiment du Comité.

Sur la proposition de M. Cameron,—

Il est résolu,—Que le tarif d'honoraires proposé par le directeur général des élections soit adopté.

A 5h:45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 26 juin, à 4h. de l'après-midi.

Le Secrétaire du Comité,

E. W. INNES.